

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Politique Publique "Environnement, Développement Durable Energies
Renouvelables et Agenda 21" - 5ème répartition - Subventions aux associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 77 300 € (soit : 7 000 € pour le secteur Environnement, 63 300 € pour le secteur Développement Durable et 7 000 € pour le secteur Animaux),
- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en investissement de 34 860 € (soit : 17 980 € pour le secteur Environnement, 10 000 € pour le secteur Développement Durable et 6 880 € pour le secteur Animaux),
- de se prononcer favorablement sur les caducités des dossiers d'investissement des associations « Sensibilisation Protection Nature Environnement » et « Mas de la Cure » pour un montant total de 2 250 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée